



De Maine-et-Loire

Madame La Présidente du CA  
Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
9, avenue Buffon – CS 36339  
45063 ORLEANS cedex 2

Angers, le 26 mars 2018.

Objet : Publication des mesures de protection des captages prioritaires et de leur impact sur la protection des ressources en eau.

Monsieur le Préfet,

Alors que les fleuves et nappes phréatiques sont de plus en plus pollués par les rejets agricoles et voient pour certains d'entre eux une diminution dramatique de leurs débits pendant l'été, la mobilisation de la société civile en 2007 à l'occasion du Grenelle de l'environnement, puis en 2013 lors de la deuxième conférence environnementale pour la transition écologique, a permis d'identifier à travers toute la France un millier de captages destinés à la fabrication d'eau potable plus particulièrement concernés par ces menaces et dont la protection a été jugée prioritaire.

Parmi les **12** captages prioritaires qui sont situés dans notre département :

- **5** sont menacés de fermeture du fait des pollutions en **pesticides**, communes : Le Longeron, Montreuil-Bellay, Beaufort-en-Vallée, Fontevraud-l'Abbaye et Cholet.
- **4** sont menacés de fermeture du fait des pollutions en **nitrites**, communes : Freigné, Vritz, Neuillé et Allonnes.
- Mais alors que les lois issues du Grenelle de l'environnement prévoyaient une protection effective de ces captages en 2012, force est de constater à ce jour l'absence d'information permettant de mesurer la mise en œuvre effective, captage par captage, des mesures de protection et leur impact.

C'est la raison pour laquelle notre Association vous sollicite afin d'obtenir de la part des services départementaux un bilan détaillé des mesures de protection et de leur impact pour chacun des captages prioritaires de notre département.

Comptant sur votre détermination à mettre en place une politique de l'eau respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Yannick GRELLARD  
Président de l'UFC – Que Choisir de Maine-et-Loire

**UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS ~ Que Choisir de Maine-et-Loire**

**34 av. de Chanzy 49000 ANGERS ~ Tél : 02 41 88 56 42 . ~ E.mail : [contact@maineetloire.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@maineetloire.ufcquechoisir.fr)**

Association loi 1901, enregistrée à la préfecture sous le n°W491002429, affiliée à l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir

Membre de l'Association Internationale des Unions de Consommateurs et du Bureau Européen des Unions de Consommateurs

N° SIRET: 323492074 00022 – <http://maineetloire.ufcquechoisir.fr/>